

ASSOCIATION CANINE RÉGIONALE DU CENTRE

Affiliée à la Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique - Agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22/05/69)

C.A.C.S.

EXPOSITION CANINE NATIONALE

C.A.C.S.



ROMORANTIN

Dimanche 30 Août 2015

ENTRÉE GRATUITE !

Entrée des chiens à partir de 8 h 00
Jugements à partir de 9 h 00

Parc du Château de Beauvais
23, route de Selles sur Cher à Romorantin



- Concours d'Agility organisé par le CC ROMORANTIN
- Concours de rapport à Terre et à l'eau
- Concours du jeune présentateur.

Nombreuses récompenses :
coupes et plaques de chenil
meilleur de groupe - trophée : 1, 2, 3
Meilleur de l'Exposition

*Restauration assurée sur place :
Grillades frites, etc...*

**Tout engagement non accompagné
de son règlement sera refusé.**
**ATTENTION - Règlement chèques postaux ou
bancaires - à l'ordre de l'A.C.R.C. Section Blaisois**

Renseignements
M. COUTEUR : 02 54 44 20 31
Mme LECLERC : 02 54 97 46 27
Sylvia : 02 54 70 70 29 - 06 67 24 40 85

Un grand nombre de cages sera disponible

HÔTELS, RESTAURANT, CAMPING :
office du Tourisme : 02 54 76 43 89 - Fax 02 54 76 96 23

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1^{er} Groupe

Spéciale Shetland,
Berger de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, Berger de Russie Méridionale,
Komondor, Kuvasz, Mudi, Pulis, Pumi, Berger de Bergame, Bearded Collie..... Mme VERNON
Berger Australien (Kelpie et Shepherd)..... Mme BELETOUT
Spéciale Welsh Corgis..... Mme ROSER
Bergers Belges, Bergers Hollandais, Chien Loup de Saarloos,
Schapendoes, Chien Loup Tchèque, Bergers Polonais..... Mme KEIZER
Colleys..... Mme LARIVE
Bergers Catalan, de Beauce, de Picardie, des Pyrénées..... M. MOINGS
Berger Allemand, Schipperke, Berger de Majorque, Berger Blanc Suisse
Et autres races du Groupe..... M LARIVE

2^e Groupe

Fila de San Miguel, Dogue de Bordeaux, Cane Corso, Fila Brasileiro,
Matin Espagnol, Matin Napolitain, Dogue des Canaries, Dogue Majorquin,
Dogue du Tibet, Castro Laboreiro, Bouviers Suisses..... Mme CLASS
Spéciale Leonberg..... Mme PAMBOU MAKAYA
Spéciale Rottweiler,
Terrier Noir Russe..... Mlle BODSON
Pinscher, Affenpinscher, Schnauzer, Shar Pei..... M. CALLOGH
Bulldog Anglais, Bullmastiff, Mastiff..... Mme BOUCHARD
Chien de Montagne des Pyrénées, Mâtin des Pyrénées..... M. MOINGS
Berger du Caucase, Berger d'Asie Centrale, Dogue Argentin, Saint Bernard..... M. LARIVE
Boxer, Hovawarth, Doberman, Dogue Allemand,
terre-Neuve et autres races du groupe..... M. CHAPIRO

3^e Groupe

Terrier de Chasse Allemand, Airedale Terrier, Bedlington Terrier,
Border Terrier, Lakeland Terrier, Welsh Terrier, Terrier Australien,
Norfolk Terrier, Norwich Terrier, Sealyham Terrier, Fox Terrier..... Mlle BODSON
Terrier Jack Russell, Terrier Reverend Russell..... Mme LARIVE
Yorkshire Terrier..... M. ARNOULT
Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Scottish Terrier, Skye Terrier,
West Highland White Terrier, Staffordshire Américain,
Bull Terrier, Staffordshire Bull Terrier, autres races du groupe..... M. CALLOCH

4^e Groupe

Tous les teckels..... M. JACOPS

5^e Groupe

Akita Américain..... Mme KEIZER
Husky de Sibérie, Spitzs, Basenji, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna..... Mme BELETOUT
Malamut de l'Alaska, Samoyède, Akita Inu, Shiba Inu..... Mme CIBOT
Chien Norvégien de Macareux, Chien d'Ours de Carélie, Chien d'Élan Suédois,
Laikas, Spitz de Norbotten, Spitz Finlandais, Buhund Norvégien, Finnois de Laponie,
Spitz des Visigoths, Hokkaido, Kai, Kishu, Spitz Japonais, Shikoku..... Mme ROSER
Chien nu du Mexique, Chien nu du Pérou..... M. SALLET
Podencos, Chow Chow, Spitz Italien, Spitz Loup et autres races du groupe..... Mme LARIVE

6^e Groupe

Spéciale Chien d'Artois, Basset Artésien Normand..... M. SALLET
Basset des Alpes, Chien courant de transylvanie..... Mme MARCELLOT
Basset Hound, Basset et Griffon Fauves de Bretagne..... M. JACOPS
Spéciale Dalmatien et autres races du groupe..... M. MASUEZ

7^e Groupe

Spéciale Drahthaar,
Pudel Pointer, Spinone Italien..... Mme MARCELLOT
Spéciale Pointer et Setter Gordon,
Braque d'Auvergne, Munsterlander, Setter Anglais..... Mme GUILBERT-JULIEN
Spéciale Epagneul Allemand...... M ARCHAMBAULT
Spéciale Epagneul Breton,
Spéciale Setters Irlandais..... M. REGNIER
Braque Hongrois, Braque du Bourbonnais, Epagneul Picard,
Epagneul de Pont Audemer, Epagneul Bleu de Picardie..... M. MUSEREAU
Griffon d'Arrêt à poil dur Korthals..... Mme VAN ADRICHEM
Braque de Weimar, Epagneul Français, Braque Français
et autres races du groupe..... M. GUILBERT

8^e Groupe

Retriever de la Baie de Chesapeake, Retriever à poil Bouclé,
Retriever à poil plat, Retriever de la Nouvelle Ecosse,
Golden Retriever, Retriever du Labrador..... M. MUSEREAU
Springer Spaniel, Kooikerhondje..... Mme MARCELLOT
Cocker Anglais, Cocker Américain, Clumber, Field Spaniel,
Welsh Springer, Sussex Spaniel, Chien d'eau Américain,
Irish Water Spaniel, autres races du groupe..... Mme VAN ADRICHEM

9^e Groupe

Spéciale Caniche..... M. CHAPIRO
Bichon, Petit Chien Lion, Terrier du Tibet, Epagneul Japonais, Pékinois,
Bouledogue Français..... M. SALLET
Chien Chinois à Crête, Shih Tzu, Lhasa Apso, Carlin..... M. ARNOULT
Epagneul Tibétain, Cavalier King Charles..... Mlle BODSON
Chihuahua..... M. LARIVE
Coton de Tuléar, Epagneul Nain Continental, autres races du Groupe..... Mme LARIVE

10^e Groupe

Saluki, Lévrier Afghan, Barzoi, Greyhound..... M FAURE
Whippet et autres races du groupe..... M BARJOT

Envoi des engagements à l'adresse ci-dessous :
CÉDIA - Exposition de Romorantin
31230 COUEILLES

Engagement possible sur internet : <http://cedia.fr>
Engagements en ligne - paiement sécurisé
1 euro supplémentaire au 1^{er} chien pour frais administratifs

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
1^{er} AOUT (tarifs réduits) - 10 AOUT 2015

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA À ROMORANTIN LE 30 AOÛT 2015

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h30 précises.

LOGEMENT - Un grand nombre de cage sera mis à disposition des exposants.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h00. Les autorisations de sortie ne pourront être accordées qu'entre 12h et 14h après versement d'une caution de 40 €.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRÉSENTATION - Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour l'accession dans une classe est la date anniversaire du chien au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 10/08/2014, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 10/08/2015 (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants -

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire

d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'Association Canine du Centre - Section Blaisois par chèque français, mandat postal ou mandat cash. Pour les étrangers, mandat postal uniquement.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

La clôture des engagements est fixée au 10 Août 2015 (1^{re} clôture avec majoration des tarifs : 1^{er} Août).

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback	15 mois
Gr 8 : Retrievers	15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

La présentation d'animaux ayant subi une otectomie après le 31/08/08 est interdite sauf si ces animaux sont présentés et appartiennent à des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

CADRE RÉSERVÉ à la SOCIÉTÉ

N° de Tatouage : N° LO :
ou identification transpondeur

Nom du Chien :

Race :

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.
--	--	---	--

Poids :
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Sexe : mâle ☐ femelle ☐ Né le

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur : M., Mme, Mlle
Propriétaire de la mère à la saillie

Nom du propriétaire : M., Mme, Mlle Tél.

Adresse

Code postal Ville

Demande la confirmation (gratuite pour tout chien inscrit en classe individuelle ou en meute) OUI ☐ NON ☐

Couple, paire, lots d'affixe et de reproducteur : Engagement au secrétariat le jour de l'exposition

Confirmation seule : voir formulaire page 4

EXPOSITION
TRADITIONNELLE
AVEC CAGES

Engagement possible sur internet : <http://cedia.fr>
Engagements en ligne - paiement sécurisé

Entrée gratuite pour tous

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h.

Fait à Signature du propriétaire :

le

JOINDRE OBLIGATOIREMENT (sous peine de voir votre engagement refusé) :

- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité (chiens de la 2^e catégorie).
- Le règlement à l'ordre de l'ACRC Section du Blaisois par chèque bancaire, mandat cash, mandat postal, étrangers mandat international exclusivement
- Une photocopie du justificatif pour l'engagement en classe Champion (en l'absence de ces justificatifs, le chien sera inscrit en classe ouverte).

Demande à renvoyer à
CEDIA - Exposition de Romorantin
31230 COUEILLES

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION			
le tarif dégressif s'applique si les chiens appartiennent au même propriétaire	jusqu'au 1 ^{er} /08	après le 1 ^{er} /08	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris) (sauf puppy et vétérans)	37 €	44 €	
2 ^e chien/3 ^e chien (sauf puppy et vétérans)	32 €	38 €	
4 ^e ou suivants (sauf puppy et vétérans)	28 €	33 €	
Puppy, Baby, Vétéran	26 €	32 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	19 €		
Meute avec 6 chiens en individuelle	61 €		
Chien supplémentaire dans la meute	18 €		
Réduction de 10 % aux membres de l'ACRC à jour de leur cotisation de l'année en cours.*			
Confirmation seule pour chien non engagé à l'exposition (sans réduction)	29 €		
Total			

Ci-joint règlement des engagements ci-dessus désignés par
☐ Mandat ☐ Chèque ☐ CCP
 Libellé à l'ordre de l'ACRC Blaisois

* Réduction ACRC :

Section de la SCRC	Case à cocher si adhérent	N° de la Carte
Cher	☐	
Eure et Loir	☐	
Indre	☐	
Indre et Loire	☐	
Loir et Cher	☐	
Loiret	☐	

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :

1^{er} AOUT (cachet de la poste faisant foi) - 10 AOUT (date de réception)

Inscriptions en classe Travail ou Champion

- Pour la classe travail : joindre la photocopie de l'attestation SCC autorisant la classe travail pour votre chien
 - Pour la classe champion : joindre la photocopie du titre de champion autorisant l'inscription dans cette classe.
- Ces titres doivent avoir été obtenus et envoyés avant la date de clôture des engagements



PRO PLAN[®]

CONFIRMATIONS des CHIENS NON EXPOSES

Samedi 29 Août 2015 de 15 h 00 à 17 h 30 (sans catalogue)

Complétez lisiblement le formulaire ci-dessous, et **renvoyez-le à l'ACRC - Section Blaisois,**
Mme Irène LECLERC - 20 rue de Bel Air - 41130 BILLY

Accompagné de votre règlement de 29 euros, et d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

Race	_____	Sexe	_____
Identification :	_____	N° L.O.F. :	_____
Né(e) le :	_____		
Nom du chien :	_____		
Nom du Père :	_____		
Nom de la Mère :	_____		
Nom du Producteur :	_____		
Nom du Propriétaire :	_____	Prénom :	_____
Adresse complète :	_____		
Ville :	_____	Code Postal :	_____
Tél. :	_____		

VOUS DEVEZ PRESENTER AU JUGE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé
Le formulaire de confirmation est disponible à partir du site de la SCC : www.scc.asso.fr ou peut être retiré au secrétariat le jour de l'exposition.
 - Carte d'identification du chien (tatouage ou puce)
 - Certificat de naissance.
- Pour les chiens nés à l'étranger
- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé
 - Carte d'identification du chien (tatouage français ou puce)
 - Pedigree
 - Feuille de déclaration pour l'inscription au Livre des Origines d'un chien né à l'étranger et importé en France *.